

Ouvrir la voie à un Canada mieux adapté aux aînés

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Consultations prébudgétaires 2014

Le 6 août 2014

Au nom des propriétaires de franchises de Home Instead Senior Care



Sommaire

Les personnes âgées constituent le groupe dont la croissance est la plus rapide. Cette tendance devrait se maintenir pendant plusieurs décennies. D'ici 2021, 18,5 % de la population devrait avoir 65 ans ou plus, contre 14,4 % en 2011ⁱ. En 2031, les aînés représenteront 22,8 % de la populationⁱⁱ. Cette tendance ne représente pas une crise, mais un important changement démographique engendrant des virages sociaux importants à propos desquels le gouvernement doit faire preuve de leadership.

Les aînés d'aujourd'hui sont financièrement plus à l'aise et en meilleure santé que jamais auparavantⁱⁱⁱ – une preuve de notre réussite en tant que société. Malgré les circonstances favorables dans lesquelles se retrouvent les aînés, nombreux sont ceux qui préféreraient demeurer au travail. Environ 50 % sont de cet avis parce qu'ils aiment leur travail et souhaitent demeurer actifs sur le marché du travail et apporter des contributions essentielles. Toutefois, l'autre moitié travaille pour augmenter ses économies, couvrir les frais pour prodiguer des soins à un membre de la famille ou aider ses enfants à faire face à leurs obligations financières^{iv}.

Le fait de compter sur les membres de la famille et les amis est normal et est considéré comme un devoir par la plupart. En effet, nombreux saisissent cette occasion de donner en retour et d'aider une personne dans le besoin. La réalité cependant est que le vieillissement de la population fait pencher la balance ce qui fait en sorte qu'il y a plus de personnes qui ont besoin d'un coup de main que celles qui ont la capacité d'aider.

Lorsque la maladie survient, peu importe l'âge, les Canadiens veulent rester à la maison où ils sont confortables, près de leurs proches et de tout ce qui leur est familier. La maison est là où les souvenirs se trouvent. Le maintien à la maison est rendu possible en grande partie grâce aux soins et à l'attention de la famille et de la collectivité. Le soutien « non médical », comme les soins personnels, la préparation des repas, l'entretien ménager, le compagnonnage et l'aide pour faire des courses et se rendre aux rendez-vous, est principalement ce qui est nécessaire d'assurer pour empêcher les aînés d'entrer prématurément dans un établissement de soins de longue durée. C'est ce type de soins et de soutien qui peuvent être assumés par les familles et qui devraient être normalisés au cours de la vie des Canadiens.

Home Instead Senior Care (HISC) est le fournisseur digne de confiance reconnu mondialement de services de soins non médicaux à domicile pour personnes âgées. La mission de l'entreprise est de permettre aux personnes âgées de vivre une vie heureuse, saine et indépendante dans le confort de leur foyer. À travers le monde, les franchises HISC emploient plus de 65 000 prestataires de soins qui fournissent des services de soutien de base qui permettent aux aînés de vivre dans la sécurité et le confort de leur foyer aussi longtemps que possible.

Dans ce mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires, HISC se préoccupe des aînés et propose trois domaines où le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership.

- 1. La stratégie nationale sur les aînés** - un cadre exhaustif permettant de traiter des aspects des soins aux aînés en portant une attention particulière à la maladie d'Alzheimer et aux autres formes de démence.
- 2. Des modifications à la politique fiscale** - créer une commission d'étude nationale pour examiner l'incidence du code actuel des impôts sur la prise de décisions relativement aux soins aux aînés et recommander des ajustements au code qui encourageraient les soins à domicile et la responsabilité personnelle des soins aux aînés.
- 3. Une campagne de sensibilisation** - soutenir des initiatives pour sensibiliser les Canadiens sur le vieillissement et les options de soins et de soutien sécuritaires et efficaces, au privé et au public.

Priorité du ministère : Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation.

Les aînés sur le marché du travail

La population vieillissante est l'élément moteur qui incite chaque Canadien à redéfinir la façon dont nous envisageons le troisième âge. Les aînés qui souhaitent continuer à travailler sont souvent confrontés à des incitatifs négatifs, comme l'obligation de travailler à temps plein, les heures de travail, les exigences physiques et les plafonds liés aux avantages étendus et aux régimes de retraite. Même si la retraite obligatoire a été en grande partie éliminée et que seulement 27 % des Canadiens prévoient être à la pleine retraite à 66 ans^v, on peut faire beaucoup pour adapter le milieu de travail aux Canadiens âgés. Une stratégie nationale sur les aînés devrait traiter des pratiques en milieu de travail qui sont « mieux adaptées » aux employés plus âgés. Ces pratiques devraient inclure l'horaire de travail souple, des programmes d'éducation et de formation destinés aux aînés afin de les aider à acquérir de nouvelles compétences techniques ou de mentorat, et les méthodes alternatives de paiement comme les « crédits de soins aux aînés ».

Des crédits de soins aux aînés pourraient être octroyés pour des soins non médicaux offerts à domicile à titre privé. Les soins non médicaux comprennent les activités de la vie quotidienne, comme les soins personnels de base, la préparation des repas, l'entretien ménager, le compagnonnage et l'aide pour faire des courses et se rendre à des rendez-vous. Il s'agit d'activités qui ne sont pas considérées habituellement comme des soins de santé, mais que les recherches ont révélé être un élément essentiel pour empêcher les aînés d'entrer prématurément dans un établissement de soins de longue durée. Ces services peuvent être assurés dans le cadre de programmes provinciaux lorsque la personne a un problème de santé. Cependant, ces mêmes services sont le plus souvent dispensés par des membres de la famille et des amis et peuvent être achetés par les familles qui ne sont pas en mesure ou incapables de répondre aux besoins.

Des pratiques d'emploi mieux adaptées aux aînés devraient être encouragées par le truchement d'une politique fédérale et par le gouvernement lui-même, en tant que l'un des plus gros employeurs du Canada. HISC recommande que le gouvernement :

- développe des possibilités d'équivalence en emploi, comme les crédits de soins aux aînés, pour les aînés qui sont désireux et capables de continuer à demeurer actifs sur le marché du travail.
- élabore un fonds de transition de prestation de soins aux aînés destiné expressément à mettre à l'essai des initiatives des employeurs pour mieux tenir compte de la situation particulière des Canadiens qui prennent soin de membres plus âgés de leur famille.

La prestation de soins

La prestation de soins est devenue « une deuxième carrière inattendue » pour de nombreuses personnes approchant de la retraite. Un Canadien sur cinq âgé de 45 ans ou plus fournit, sous une forme ou une autre, des soins à des aînés ayant des problèmes de santé à long terme^{vi}. Le quart de tous les aidants naturels sont eux-mêmes des aînés, et le tiers d'entre eux (soit plus de 200 000 personnes) sont âgés de plus de 75 ans^{vii}. Les aidants familiaux exécutent diverses tâches dans la prestation des soins à un membre de la famille ou à un ami, avec le transport qui est le type d'aide fournie le plus fréquemment (73 %). Les autres tâches incluent les travaux ménagers (51 %), l'entretien de la maison et les travaux extérieurs (45 %), l'organisation et la planification des rendez-vous (31 %) la gestion des finances (27 %), les traitements médicaux (27 %) et les soins personnels (22 %)^{viii}. Sans ce type de soutien, beaucoup n'ont d'autres choix que de choisir la solution du placement en institution.

Partout dans le monde, les personnes âgées ont exprimé une préférence sans équivoque pour rester chez elles le plus longtemps possible, et les familles feront généralement de leur mieux pour que ce soit le cas.

Selon la recherche de Jacques Légaré, la disponibilité de la famille pour dispenser des soins changera de façon significative d'ici 2030. Légaré cite le divorce, les unions libres, les familles reconstituées et le nombre relativement peu élevé d'enfants par couple comme des facteurs à prendre en compte dans la planification de l'avenir^{ix}.

Comme deuxième carrière, les personnes qui assurent régulièrement la prestation de soins devraient être reconnues pour leur travail. Le gouvernement devrait utiliser les leviers fiscaux pour qu'il soit plus facile pour les familles de continuer à fournir des soins à domicile, que ce soit directement ou avec le soutien d'organismes de prestation de services privés, aux membres de la famille vieillissants et qui deviennent handicapés. Obtenir des soins auprès d'organismes de prestation de services fiables permet d'assurer la qualité des soins et d'atténuer le risque qui peut se poser lorsqu'on choisit d'embaucher une personne qui ne bénéficie pas de références, de supervision et de soutien. Les crédits d'impôt pour les aidants naturels devraient être augmentés et remboursables. La politique fiscale devrait clairement exempter les services de soins non médicaux à domicile professionnels de la TPS en levant les obstacles des programmes de relève qui permettent aux familles de prendre une pause dans leurs responsabilités d'aidants naturels.

HISC recommande au gouvernement de créer une commission d'étude nationale pour examiner l'incidence du code actuel des impôts sur la prise de décisions relativement aux soins aux aînés et recommander des ajustements et des **modifications à la politique fiscale**, dans le but d'encourager les soins à domicile et la responsabilité personnelle des soins aux aînés. Les mesures spécifiques pour y arriver sont notamment les suivantes :

- Rendre l'actuel crédit d'impôt pour les aidants naturels remboursable et accroître le montant de la déduction en fonction de l'intensité de la prestation de soins requis;
- Éliminer la TPS pour toutes les formes de soins à domicile.

L'impact des démences

Une des maladies chroniques les plus courantes et les plus dévastatrices qui touche les personnes âgées est la démence, dont l'Alzheimer qui est sans aucun doute la plus connue. On prévoit que le nombre de Canadiens atteints de démence doublera pour augmenter à 1,4 million d'ici 2031^x.

Les praticiens en soins de santé devront accroître leurs connaissances et leurs compétences afin de répondre à la demande de soins, et une plus grande attention devra être accordée aux soins non médicaux dispensés par les membres de la famille, les amis et le personnel de soutien rémunéré. HISC a développé une expertise en fournissant des soins aux personnes souffrant d'Alzheimer et d'autres démences et a constaté dans le monde entier que chez les personnes âgées souffrant d'une forme quelconque de démence, les soins non médicaux payés offerts à domicile semblent être le moyen privilégié d'augmenter d'autres formes de soins. La recherche sur l'incidence de ces soins a montré que les personnes qui souffrent de démence peuvent rester chez elles plus longtemps, peuvent profiter de certains services, comme les programmes de jour pour adultes, et nécessitent moins de soins médicaux directs et d'hospitalisations que celles qui n'ont pas accès à de tels soins. La différence n'est pas attribuable au fait que les aînés qui ont recours aux soins non médicaux payés offerts à domicile sacrifient des soins médicaux appropriés. Au contraire, ils semblent bénéficier de plus de soins chroniques ou actifs d'autres professionnels cliniques hautement qualifiés, mais qui coûtent moins cher, comme les thérapeutes et les infirmières des soins à domicile^{xi}.

Tant qu'il n'y aura pas de traitement, nous devons prendre soin des aidants.
Le président et cofondateur, Paul
Hogan

HISC recommande au gouvernement de lancer une **campagne de sensibilisation** pour informer les Canadiens sur le vieillissement et les options de soins et de soutien qui sont sécuritaires et efficaces, au privé et au public.

- Dans le budget 2014, renouveler les investissements et l'engagement en faveur de la recherche en santé afin de s'attaquer au problème croissant que constituent la démence et les maladies apparentées.
- Sensibiliser les personnes âgées afin de leur permettre d'accéder rapidement à de l'information sur les programmes et les services dont ils ont besoin et auxquels ils peuvent avoir accès dans leur collectivité, en tant que soignants et bénéficiaires.

Conclusion

Le gouvernement du Canada a la possibilité de susciter des changements en matière de politique sociale et de pratiques qui s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins de notre société vieillissante. Home Instead Senior Care a le privilège de jouir d'un point de vue global grâce à sa participation au Conseil d'action mondiale sur le vieillissement du Forum économique mondial et à son engagement actif dans le monde entier. Nous croyons que ces recommandations contribueront à la préparation d'un Canada mieux adapté aux aînés.

À propos de Home Instead Senior Care

Home Instead Senior Care a été fondé par Paul et Lori Hogan en 1994, à Omaha, au Nebraska. La mise sur pied du réseau de franchises, quant à elle, a commencé en juin 1995. C'est la propre expérience de la famille de Paul qui a pris soin de sa grand-mère pendant 12 ans qui a influencé sa réalisation de la nécessité d'établir des services de soutien et de soins non médicaux à domicile afin d'aider les aînés à vivre de manière autonome dans leur foyer.

En 1998, le réseau de Home Instead Senior Care s'était développé pour atteindre 99 franchises et était reconnu par le magazine *Entrepreneur* comme l'une des 100 sociétés de franchises ayant connu la croissance la plus rapide des États-Unis. En 2000, Home Instead Senior Care a commencé son expansion internationale en établissant une relation de partenariat avec Duskin Co., à Osaka, au Japon.

La Fondation Home Instead Senior Care a été créée en 2003 pour promouvoir la mission philanthropique des franchises. L'objectif de la fondation est d'accorder un soutien financier aux organismes sans but lucratif qui se spécialisent dans des projets visant à améliorer la qualité de vie des aînés.

Aujourd'hui, Home Instead Senior Care est un fournisseur mondial de services de soins non médicaux offerts à domicile à l'intention des aînés qui compte un réseau de 1 000 franchises aux États-Unis, au Canada et dans plus d'une dizaine d'autres pays. Dans le monde entier, les franchises Home Instead Senior Care emploient plus de 65 000 prestataires de soin qui fournissent des services de soutien de base qui permettent aux aînés de vivre dans la sécurité et le confort de leur foyer aussi longtemps que possible.

Pour obtenir plus de renseignements :

Phyllis Hegstrom

Directeur, affaires gouvernementales

Home Instead Senior Care® III

Home Instead, Inc. III

402-575-5945 III

phe.gstrom@homeinsteadinc.com



End Notes

ⁱ Consulté le 13 juillet 2014 sur le site de Emploi et Développement social Canada, Canadiens en contexte — Vieillesse de la population, <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=33>

ⁱⁱ *Ibid.*

ⁱⁱⁱ Guatieri, Sal. (2014) Communiqué de la Banque de Montréal (en anglais), <http://newsroom.bmo.com/press-releases/the-senior-set-bmo-report-suggests-today-s-older--tsx-bmo-201407110957072001>

^{iv} CARP- Consulté le 25 juillet 2014 sur le site <http://fwww.carp.ca/2014/07/15/canadian-seniors-better-still-want-work-2/>

^v psos-Reid. (2013) Poll2013 consulté sur le site <http://business.financialpost.com/2013/02/20/working-longer-balances-more-retirement-years/>

^{vi} Société Alzheimer Canada. (2010) Sondage auprès des baby-boomers : La maladie d'Alzheimer... c'est plus que vous le pensez.

^{vii} *Ibid.*

^{viii} Sinha, M. (2013) Portrait des aidants familiaux, 2012. Ministère de l'Industrie, 2013 Catalogue n° 89-652-X-No. 001, ISBN 978-1-100-22502-9

^{ix} Inconnu. (2010) Les baby-boomers vieillissants devront compter sur le soutien de leur famille élargie et les réseaux non traditionnels. Senior Care Canada, Deuxième trimestre 2010

^x Site Web de la Société Alzheimer Canada. Consulté le 25 juillet 2014 à l'adresse : <http://www.alzheimer.ca/fr/About-dementia/Dementias/What-is-dementia/Facts-about-dementia>

^{xi} HISC. (2010) Benefitting those with Alzheimer's Disease & Dementia. Recherche commandée (en anglais seulement)